

DEPARTEMENT DU LOT  
Arrondissement de FIGEAC  
MAIRIE  
DE  
46270 PRENDEIGNES

Nombre de conseillers :  
En exercice : 9  
Présents : 8

**PROCES – VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du mardi 11 mars 2025 – 20h30**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 11 mars, 20h30, et en application des articles L.2121-7 et L.2121-8 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le Conseil Municipal de la Commune de PRENDEIGNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BAHU Pascal, Maire.

Date de la convocation : 04/03/2025.

Secrétaire de la séance : Maryvonne MOUNAL

**Présents** : Pascal BAHU, Alain JUVENAL, Maryvonne MOUNAL, André BOURGUIGNON, Antony BARRIERE, Marie-Hélène TAURAND, Damien PONTARLIER, Christian SOUIRY.

**Représentés** :

**Absents et excusés** : Laura NIGOU.

**Ordre du jour** :

Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 28 janvier et du 18 février 2025.

Délibérations :

- Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité.
- Transfert des résultats de l'assainissement collectif au SMLS en fonctionnement et en investissement.

Travaux de voirie,  
Comptes rendus de réunions,  
Questions diverses.

**Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 28 janvier et du 18 février 2025.**

Les élus présents approuvent les comptes rendus des deux conseils municipaux.

**Délibérations du conseil** :

**Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité (N° DE\_2025\_07)**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L.332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison de la démission de Madame Morgane MERICAN, il y a lieu de créer un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité d'agent d'entretien des locaux de la Mairie à temps non complet à raison de 2 heures mensuelles.

Après délibération, Le Conseil Municipal :

DECIDE

Article 1 : De créer un emploi non permanent d'Adjoint Technique Territorial pour un accroissement temporaire d'activité à temps non complet à raison de 2 heures par mois.

Article 2 : Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'Adjoint Technique Territorial.

Article 3 : Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1er avril 2025.

Article 4 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Délibération : adoptée

### **Transfert des résultats (Fonctionnement/Investissement) de l'assainissement collectif au Syndicat SMLS (N° DE\_2025\_08)**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération N° DE-2024-32 prise le 27 novembre 2024 concernant le transfert de l'assainissement collectif du centre bourg de Prendeignes au Syndicat Mixte Limargue Ségala.

Lors du Comité Syndical du 18 décembre 2024 le SMLS par délibération n° ASS-2024-14 a approuvé l'adhésion de la commune de Prendeignes à compter du 1er janvier 2025 à la compétence assainissement collectif.

Les résultats budgétaires du service assainissement, de la section fonctionnement et investissement, qu'il s'agisse d'excédents ou de déficits peuvent être transférés en totalité ou en partie au SMLS.

Ce transfert doit donner lieu à des délibérations concordantes du syndicat et de la commune concernée.

Le transfert de compétence emporte la mise à disposition à titre obligatoire des immobilisations nécessaires à l'exercice de ce service, ainsi que le transfert des droits et obligations y afférents. C'est à partir du budget principal M57 de l'exercice 2024 que devront être constatées les écritures de mise à disposition classiques des immobilisations affectées au service d'assainissement collectif.

Les travaux de la station d'assainissement collectif et les réseaux ont été mis en service en août 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents :

- de ne pas transférer de résultat en fonctionnement et en investissement compte tenu des travaux engagés récemment par la commune et de la qualité des équipements,
- de signer le PV de mise à disposition des biens et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires au transfert de cette compétence.

Délibération : adoptée

### **Questions à l'ordre du jour :**

- Travaux de voirie.

Les élus examinent les travaux envisagés pour l'année 2025 : Lavitalie, Impasse Ratéry, Impasse Le Fau, Point à temps.

- Salle d'animation

Il est envisagé de procéder à la réfection de la peinture extérieure de la salle d'animation. Deux devis ont été sollicités. Des travaux préalables devront être envisagés.

- Projet photovoltaïque

Visite de la FDEL pour contrôle de la faisabilité du projet 16 avril 14h.

- Maison Roque

Laura Constensou, architecte, est venue pour une 1ère visite de relevés pour la faisabilité du projet. Une rencontre aura lieu le jeudi 17 avril avec l'architecte, le SDAIL et le maçon contacté le jeudi 17 avril.

- Projet « Villages et forêts de la Burlande » : journée de St Perdoux samedi 22 mars.

- Comptes rendus de réunions,

Christian Souiry réalise le compte rendu de la commission culture du GF et annonce le retour positif de la demande d'aide financière pour Le Pilou.

### Questions diverses

Des dates sont proposées :

Commission des finances : lundi 7 avril.

Vote du budget : vendredi 11 avril.

CCAS : mardi 15 avril.

CCID : mercredi 16 avril 11h00.

Visite maison Roque : jeudi 17 avril 14h00.

La séance est levée à 23h30.

Pascal BAHU  
Président de séance

Maryvonne MOUNAL  
Secrétaire de séance



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Mounal', is written over a long, thin horizontal line that extends across the page.

